



## Vol d'energie electrique, je pense que c'est une des mes voisines

Par **loanagh87**, le 17/04/2017 à 12:04

Bonjour,

J'ai soupçon depuis qlq temps qu'il y a une problème chez moi avec l'électricité , aujourd'hui j'ai fermé l'électricité dans l'appartement et je suis descendu voir si l'appareil qui enregistre l'électricité bouge au pas, j'ai constaté qu'il bouge tjr ,pas trop vite mais ça bouge ,je pense que un des mes voisines me vol de l'électricité , je dois faire quoi ? Je dois m'adresse à qui ? On fait le voisin qui a habité au rue du chasse pendent 6 ans ce la personne qui se occuper de la construction de la maison, (moi j'habite au premier étage ) peut-être qu'il a fait qlq chose avec les câbles ...

Merci d'avance pour votre réponse ! Une très bonne journée à tous !

Par **jos38**, le 17/04/2017 à 15:14

bonjour. si vous êtes locataire, faites constater par le propriétaire de votre appartement. votre voisine du dessous n'est pas forcément au courant. est-ce que vous lui en avez parlé?

Par **loanagh87**, le 17/04/2017 à 15:51

C'est aujourd'hui que j'ai constaté, je les ai pas encore parlé mais je habite dans l'appartement depuis plus que 6 ans , je suis locataire , donc tout d'abord je dois en parle au

propriétaire , et toute cette période que j'ai paye pour des autre ?!

Par **Visiteur**, le **17/04/2017** à **19:24**

Bonsoir,

Attendez d'être certaine avant, car il arrive que le compteur ait un défaut de fonctionnement. Vous pouvez essayer de relever le compteur, couper si possible pendant une journée au moins et relever à nouveau pour voir s'il y a une différence.

Vous pouvez demander à votre propriétaire de faire intervenir EDF en leur signalant que votre compteur tourne même disjoncteur coupé, il serait étonnant qu'il n'intervienne pas !

Par **jos38**, le **17/04/2017** à **20:12**

bonsoir. j'ai eu le même problème, je louais l'étage d'une maison, la propriétaire habitait le rez-de-chaussée. dès qu'elle rentrait du travail, mon compteur disjonctait parce qu'elle mettait le chauffage. je payais des notes astronomiques . elle a fait venir un électricien qui m'a confirmé que beaucoup de choses étaient branchées chez moi. elle a refusé de me rembourser. loanagh87, est-ce que vos factures sont disproportionnées? qu'est-ce qui vous alerte?

Par **loanagh87**, le **17/04/2017** à **20:53**

Bonsoir ! Et merci à tous d'avoir répondu à mes questions , on fait pendant une période personne n'habite au Rez de chaussé , on a été 6 personnes et une BEBE et par mois on paye 82€(pendant les années '15-'16) , depuis 6 mois on est resté à 4 et aussi depuis 6 mois il y a un couple qui habite on bas , donc on est 4 et la facture d'électricité est montée à 109€ ( j'allume presque jamais la télé, j'ai une machine à laver, un four et un frigo) ! C'est comme beaucoup ....avant j'ai payé 100€ quand les voisins étaient on bas ( je parle des années 2010-2014) , mais une fois qu'il y a eu ma facture à diminuer et maintenant est de nouveau remontée ! Je pense que je vais avoir de surprise aussi pour l'eau !

Par **Tisuisse**, le **18/04/2017** à **07:31**

Bonjour,

Comme dit précédemment, vous alertez votre propriétaire et vous lui demandez de faire vérifier, sous quinze jours, les branchements au compteur faute de quoi vous demanderez à ERDF de faire ces vérifications.

Si cette vérification par ERDF constate qu'un branchement sauvage est effectué sur votre compteur, ERDF débranchera les câbles correspondants, c'est tout.

Par **Lag0**, le **26/11/2017** à **10:01**

Bonjour,

Quand vous dites que vous avez fermé l'électricité dans l'appartement pour aller voir si le compteur tournait, vous avez fait comment ? Avez-vous disjoncté le disjoncteur de branchement ?

Car il peut y avoir plusieurs possibilités, et selon le cas, les conseils donnés plus haut de faire appel à EDF ou ERDF (qui n'existe plus au passage, aujourd'hui c'est ENEDIS) ne sont pas bons.

Tout ce qui est après le disjoncteur de branchement ne concerne que l'installation privée et ni EDF, ni ENEDIS, ne pourrait intervenir. Il n'y a qu'en cas d'un branchement avant le disjoncteur de branchement qu'ils pourraient y redire, mais normalement, un tel branchement est impossible si les plombages du disjoncteur et du compteur sont bien en place...